

Dossier de l'OHI n°S1/0404

LETTRE CIRCULAIRE 31/2020
1er septembre 2020

**NOUVEAU DIRECTEUR DE L'OHI ET
REPARTITION DES RESPONSABILITES ENTRE LES DIRECTEURS**

Référence : Lettre circulaire de l'Assemblée n° 25 - Résultat de l'élection au poste de directeur de l'OHI

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. Le Secrétaire général de l'OHI, le Dr Mathias JONAS, et le Directeur de l'OHI, Abri KAMPFER, ont accueilli le nouveau Directeur de l'OHI, Luigi SINAPI, qui prendra ses fonctions le 1er septembre 2020.
2. Le Secrétaire général, en consultation avec les Directeurs, a réparti les principales responsabilités relatives aux différents aspects du programme de travail de l'OHI afin de se conformer globalement aux trois parties du programme de travail de l'OHI, comme suit :

Dr. Mathias JONAS – Secrétaire général

- Relations avec l'UE, les Nations Unies incluant l'OMI, l'AIFM et l'OMM, les organismes internationaux concernés par les questions hydrographiques dans les régions polaires, les Etats non membres de l'OHI et d'autres organisations et organes pertinents, selon qu'il convient ;
- Questions relatives aux adhésions à l'OHI et aux relations avec le gouvernement hôte;
- Relations publiques ;
- Finances et budget ;
- Plan stratégique, plan de travail ;
- Rapport sur l'exécution des programmes ;
- Conseil de l'OHI ;
- Administration du Secrétariat de l'OHI, technologie de l'information ;
- Administration du personnel du Secrétariat de l'OHI, règlement du personnel ;

et les commissions hydrographiques régionales suivantes :

- Commission hydrographique régionale de l'Arctique ;
- Commission hydrographique de l'Asie orientale ;
- Commission hydrographique nordique ;
- Commission hydrographique de la mer du Nord ;
- Commission hydrographique Etats-Unis/Canada ;

et la commission suivante :

- Commission hydrographique sur l'Antarctique.

Abri KAMPFER – Directeur (Programme technique)

- HSSC et entités subordonnées ;
- Relations avec ABLOS, l'AIMS, l'ACI, l'IEC, l'ISO et d'autres organisations pertinentes, concernant le programme du HSSC ;
- Services de soutien technique ;
- Liaison avec les parties prenantes

et les commissions hydrographiques régionales suivantes :

- Commission hydrographique de la mer Baltique ;
- Commission hydrographique de l'Atlantique oriental ;
- Commission hydrographique de l'océan Indien septentrional ;
- Commission hydrographique de l'Afrique et des îles australes ;
- Commission hydrographique du Pacifique sud-ouest.

Luigi SINAPI - Directeur, programme de coordination et de soutien inter-régional

- IRCC, et ses organes subordonnés, incluant l'IBSC et la GEBCO ;
- Relations avec la FIG, le GEO, la COI, le secteur universitaire (enseignement et formation), et avec les autres organisations pertinentes en ce qui concerne le programme de l'IRCC ;
- Renforcement des capacités, formation, enseignement et coopération technique, incluant le programme de travail CB, le fonds et le budget CB ;
- Publications de l'OHI ;
- Revue hydrographique internationale ;
- Assemblée de l'OHI ;
- Rapport annuel ;

et les commissions hydrographiques régionales suivantes :

- Commission hydrographique de la Méditerranée et de la mer Noire ;
- Commission hydrographique de la Mésio-Amérique et de la mer des Caraïbes ;
- Commission hydrographique régionale du Pacifique sud-est ;
- Commission hydrographique de la zone maritime ROPME ;
- Commission hydrographique de l'Atlantique sud-ouest.

3 Ceci constitue une répartition initiale des responsabilités, susceptible d'être ajustée dans le futur si le Secrétaire général considère que cela est nécessaire, notamment à la lumière des besoins nouveaux ou émergents.

4 Le Secrétaire général est convaincu que les dispositions prises ci-dessus permettront de fournir le service le plus efficace possible aux Etats membres et serviront au mieux les objectifs de l'Organisation.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération



Dr Mathias JONAS
Secrétaire général